



## Appel à candidatures 2009

### Huitième édition du Prix Irène Joliot-Curie

Le Prix Irène Joliot-Curie est destiné à promouvoir la place des femmes dans la recherche et la technologie en France. A cette fin, le Prix, créé en 2001, met en lumière les carrières exemplaires de femmes de science qui allient excellence et dynamisme. Le Prix est organisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; pour ouvrir le plus largement possible l'appel à candidature, tant dans le domaine de la recherche publique que privée, le Prix Irène Joliot-Curie est organisé, depuis 2004, en partenariat avec la Fondation d'entreprise EADS.

Le Prix Irène Joliot-Curie 2009 comporte quatre catégories dotées chacune de 10 000 € :

- 1) La catégorie "**Femme scientifique de l'année**" récompense une femme ayant apporté une contribution personnelle remarquable dans le domaine de la recherche publique ou privée.
- 2) La catégorie "**Jeune femme scientifique**" met en valeur et encourage une jeune femme qui se distingue par un parcours et une activité exemplaires.
- 3) La catégorie "**Parcours femme entreprise**" récompense une femme qui a su mettre son excellence scientifique et technique au service d'une carrière vouée à la recherche en entreprise ou qui a contribué à créer une entreprise innovante.
- 4) La catégorie "**Mentorat**" distingue une personne physique ou morale à l'origine d'une initiative remarquable d'accompagnement d'une ou plusieurs jeunes femmes dans leur cursus de jeunes chercheuses ou le début de leur carrière scientifique. L'encadrement de thèses doctorales n'entre pas dans cette catégorie.

*Dans cette dernière catégorie, des candidatures peuvent être proposées par des tiers (organismes, institutions, laboratoires, associations, médias, entreprises, ONG....).*

Les dossiers de candidature sont à votre disposition sur le site de la Mission <http://www.recherche.gouv.fr/pid20161/mission-parite.html>. Les dossiers reçus seront examinés par un jury qui désignera les lauréates.

*Date limite du dépôt de dossier : le **31 décembre 2008**, le cachet de la poste faisant foi. Aucun dossier posté après cette date ne sera accepté. Les dossiers électroniques devront impérativement parvenir au Ministère avant le 15 décembre à minuit.*

